

Janvier 2009
Numéro 19

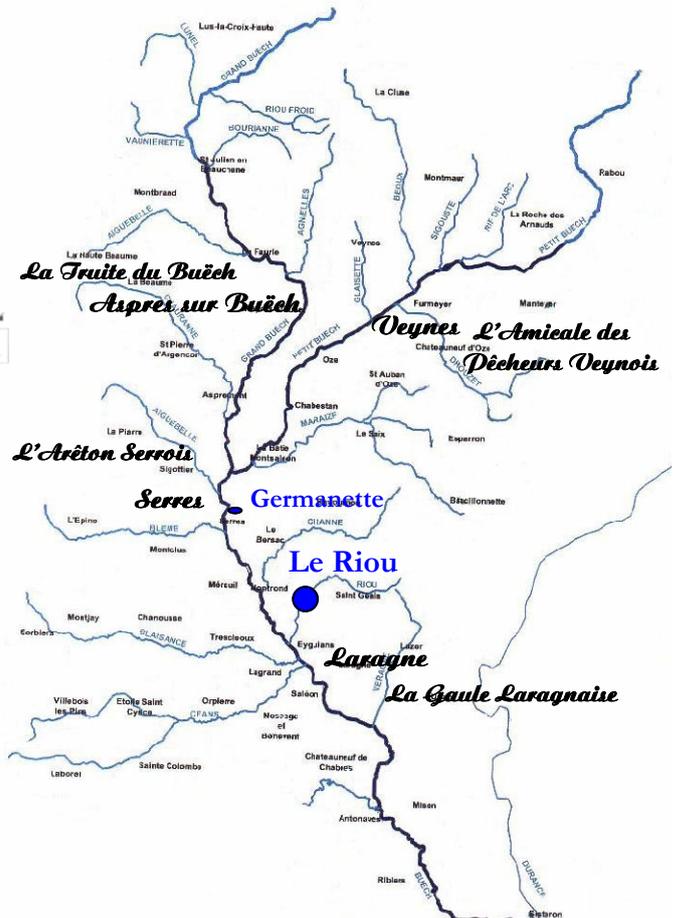
"La Truite du Buëch"



Bulletin gratuit d'information des A.A.P.P.M.A. « du Buëch » - 10^e année.



Contact: Jean Pierre CHOFFEL
05140 ASPREMONT
☎: 04 92 58 61 09 / 06 77 85 83 67



EDITO Amis Pêcheurs,
Nous venons de passer une période d'Assemblées Générales. Les A.G.Ex. des AAPPMA et de la Fédération qui ont permis de mettre à jour les statuts issus de la nouvelle loi sur l'eau. Les A.G. de vos AAPPMA auxquelles étaient associées les élections des membres du C.A., des 2 Commissaires aux comptes et du Bureau et la ou les approbations des membres actifs désirant se présenter au C.A. de la Fédération; les élus issus de ces C.A. le sont du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013, soit 5 ans. L'A.G. de la Fédération permettra les élections du Conseil d'Administration et du Bureau elle aura lieu en mars 2009. Le principal est cependant d'avoir des bénévoles qui œuvrent en permanence pour la préservation des milieux aquatiques. Je souhaite à tous les pêcheurs et les sympathisants ainsi qu'à leurs familles une:

BONNE ANNEE 2009

Jean Pierre CHOFFEL

Compte rendu de l'A.G. « La Truite du Buëch » 4/12/2008

La pêche: a été ouverte le 8 mars, mais pour nous dès le 13 février il était déversé 140 000 alevins à résorption de vésicule dans les ruisseaux du canton. Ensuite les lâchés de truites fario attractifs de la pisciculture fédérale se succédèrent à un bon rythme : soit un total de 400 kg. La fermeture avait lieu le 5 octobre. L'ouverture sera cette année le 14 mars et la fermeture le 4 octobre.

Le plan d'eau du Riou: Il a été vidangé entièrement en octobre 2007, et repoissonné en décembre 2007 avec 500 kg de gardons, 300 kg de brochets, 100 kg de perches, 100 kg de goujons, le 2 avril 2008, 148 carpes récupérées à la vidange ont été remises dans le lac et le 2 décembre 2008, ce sont 400 kg de carpes trophées, environ 40, (dont une de 16 kg) accompagnés, de 100 kg de tanches qui complètent l'empoissonnement. Tout au long de l'année, il a été de plus déversé 765 kg de truites.

La fête de la Pêche et de l'Eau: Une animation a été faite avec les AAPPMA du Buëch à la Germanette le 31 mai et au Riou le 1^{er} juin. Elle devrait se poursuivre en 2009 peut être les 30 et 31 mai.

La base de pêche de Germanette: Gérée par l'association de pêche « La Cabane du Pêcheur » Pêche à la mouche en No-Kill, prix des cartes modulé selon la catégorie. Pêche aux appâts naturels sans carte où tous les poissons pêchés s'acquittent au poids. Renseignements: (Rodrigue ☎ 06 72 78 05 51 - Hervé ☎ 06 70 72 17 42 - Jean Pierre ☎ 06 77 85 83 67 - Cabane du Pêcheur [mail: cabanepêcheur@free.fr](mailto:cabanepêcheur@free.fr) - [site internet: http://truite.buech.free.fr](http://truite.buech.free.fr)

L'Atelier Pêche Nature: « Les Alevins du Buëch » est opérationnelle à la base de pêche de Germanette où un centre d'initiation à « La Cabane du pêcheur » attend toute personne (jeune, homme, femme) voulant apprendre à pêcher, elle s'est aussi dotée de la spécificité mouche, l'éducation à l'environnement en est une composante incontournable.

Contrat de rivière et Natura 2000: Les études adoux sont terminées en 2008 et les travaux de restaurations débiteront en 2009. L'étude génétique est pratiquement aussi finie, les prélèvements sont fait, nous attendons les résultats.

Site Internet: <http://truite.buech.free.fr>, il approche les 10 000 visiteurs, il donne des informations sur le Buëch.

Ce bulletin d'information « La Truite du Buëch »: Il rentre dans sa 10^e année et donne les infos que je glane un peu partout.

Téléthon 2008: Les 6 et 7 décembre à Germanette pendant 2 jours de pêche, et grâce à la dotation de truites de la pisciculture Faure de Châteauroux et de la Fédération de Pêche, la collecte a été de 620 € remis à la délégation départementale.

Arrêtés Buëch: Réserves: Adoux de la Garenne ASPREMONT - 100 m l'aval du Barrage de St Sauveur 05700 SERRES.

Adoux de la Beaumette: limite aval: le petit Buëch; limite amont: sa source commune d'Oze.

Pêche à la mouche exclusivement: Le Grand Buëch effleurement RD 1075 à l'aval d'ASPREMONT à la confluence Chauranne.

Riou: Plan d'eau de 2^e catégorie piscicole. Pêche en bateau sans moteur thermique autorisé, sauf juillet/août - Pêche à la carpe de nuit autorisée en bordure de la route communale de l'arrivée du ruisseau Riou à l'arrivée du canal de St Sauveur.

Les Bureaux des A.A.P.M.A. du BUECH.

ASPRES sur BUECH 05140 : « La Truite du Buëch »

Président : Jean Pierre CHOFFEL - ☎ : 04 92 58 61 09

Vice Président : Jean Pierre DUCLOUX - ☎ : 04 92 58 62 22

Trésorier : Jean BARTHELEMY - ☎ : 04 92 58 62 08

Secrétaire : Robert PALPANT - ☎ : 04 92 58 61 80

SERRES 05700 : « L'Aréton Serrois »

Président : Hervé LOCOGE - ☎ : 04 92 67 10 90

Vice Président : Rodrigue PINERO - ☎ : 04 92 67 05 15

Trésorier : Raymond CATELAN - ☎ : 04 92 66 61 68

Secrétaire : Robert NOELLO - ☎ : 04 92 66 60 45

VEYNES 05400 : « L'Amicale des Pêcheurs Veynois »

Président : Christian GILARDEAU - ☎ : 04 92 57 25 48

Vice Président : Antonio RAMOS - ☎ : 04 92 57 26 74

Trésorier : François CHARLES - ☎ : 04 92 58 05 03

Secrétaire : Roger MARTIN - ☎ : 04 92 57 26 66

LARAGNE 05300 : « La Gaule Laragnaise »

Président : Olivier CHARDIN - ☎ : 04 92 65 26 08

Vice Président : Jean Marie VERNAC - ☎ : 04 92 65 18 17

Trésorier : Alain ROSSEYNO - ☎ : 04 92 65 14 28

Secrétaire : Bernard BRIGNONE - ☎ : 04 92 65 26 37



Prudence !

Lancers vifs, particulièrement avec une canne à pêche en fibre de carbone.

Voici une photo d'archive qui m'a été remise, il s'agit d'une truite prise dans Chau-

« Truite de 13 livres prise le 27 août 1898 »

Le challenge Georges CORTAY n'existait pas à cette époque, il n'a pas pu concourir.



Quelques points marquant du Buëch en 2008.

Carpes remises au RIOU le 2/04.



Inauguration pontons du Riou 19/04



Fête de la Pêche Germanette 31/05



Fête de la Pêche Riou 1/06



Atelier Pêche Nature fin session 18/06



Critérium des 2 Buëch 25/06



Grosse truite Germanette 20/08



A.G.E. explications adoux 28/08



Grosses carpes RIOU 2/12



Fin par le Téléthon



Et un lâché d'alevins de truites fario à résorption de vésicule le 30/12 avec pour:

**LARAGNE
SERRES
ASPRES
VEYNES
Un TOTAL de
275 000**

Votre carte de Pêche 2009

AAPPMA DU BUECH

Vous n'avez pas de carte et vous voulez pêcher, vous avez droit à **tout mode de pêche autorisé**, choisissez :

Carte Personne Majeure (membre actif): 64 €

Elle vous autorise à pêcher sur toutes les Hautes Alpes en domaine public ou privé ainsi que sur tout le domaine public de France. (sauf traîne)

Carte Mineur (membre actif): 20 €

Elle donne les mêmes droits aux jeunes de plus de **12 ans** à moins de **18 ans** au 1/01 que la carte Personne Majeure.

Carte Découverte enfant moins de 12 ans: 2 €

Elle donne les mêmes droits aux jeunes de moins de **12 ans** au 1/01 que la carte Personne majeure.

Carte Découverte femme (membre actif): 30 €

Réservée aux femmes pour qu'elles découvrent la pêche, il leur est autorisé une seule canne pour tout mode de pêche en 1° ou 2° catégorie.

Carte Vacances 15 jours: 36 €

Donne les mêmes droits que la carte Personne Majeure pendant 15 jours consécutifs entre le 1/06 et le 31/12.

Carte Journalière (1° et 2°C): 11 €

Autorise la pêche 1 jour en 1° ou 2° catégorie avec les mêmes droits que la carte Personne Majeure tout au long de l'année.

Vous avez une carte d'un autre département, vous pouvez avoir les mêmes droits que la carte Majeure, et acquérir selon la durée de votre séjour une carte touristique qui vous coûtera:

Annuelle 37 €

Mensuelle 27 €

Simple (7 j) 22 €

Ou carte mineur extérieur pour les mineurs de moins de 18 ans. 2 €

La photo du titulaire est obligatoire sur la carte de membre actif

Vente de cartes dans le BUËCH:

Aspres sur Buëch: « Café de la Gare » - ☎ 04 92 58 60 22 -

Aspremont: « Coccimarket » ☎ 04 92 58 74 11

La Faurie: « Restaurant Le Cytise » ☎ 04 92 57 24 08

Veynes: « Sport 2000 Galerie Super U » et Bar Tabac « Chez Françoise »

Evguians: Presse « La Souris verte »

Serres: « Office du Tourisme » et « La Cabane du Pêcheur » à Germanette.

Rosans: « Catelan Raymond »

Laragne: « Gamm Vert - Alp'Ag » « Tabac Journaux – 44 pl de la fontaine » - « Bricomarché »

Où va l'argent de votre carte de pêche ?

Répartition pour une carte à 64 €

CPMA dont taxe et F. Nationale de la PECHE 28,00 €

Fédération des AAPPMA Hautes Alpes 25,50 €

Votre AAPPMA 10,50 €

Lâchés d'alevins en 2008 le 13 février et le 30 décembre.

Nous avons mis dans nos baux de pêche par 2 fois 140 000 alevins de truites fario à résorption de vésicule.



Lâchés de truites attractives.

Des lâchés seront organisés, nous vous communiquerons les dates ultérieurement, avec la prise de votre carte de pêche 2009 sur Aspres, Serres, Le Riou et même ailleurs si les AAPPMA le veule, pour votre participation active.

PLAN D'EAU DE PECHE GERMANETTE

Gestion Association « La Cabane du Pêcheur »

Pêche No-kill tous les jours 1/01 au 31/12/09.

Extérieur	annuelle	Journée	1/2 jour
Personne Majeure:	120 €	20 €	15 €
Min / Fem / inv 80%:	60 €	10 €	7,5 €

Aspres/Serres: (Majeure / Touristique annuelle)

Personne Majeure:	100 €	15 €	10 €
Min / Fem / inv 80%:	50 €	7,5 €	5 €

Pendant l'ouverture de « La Cabane du Pêcheur »

Poissons Gardés le Kilo pour tous: 10 €

Pêche aux appâts naturels le kilo: 10 €

Location canne: 2 €

La pêche peut être pratiquée sans avoir besoin de justifier de sa qualité de membre d'une AAPPMA.

Réglementation spécifique à ce plan d'eau.

Vente de Cartes par correspondance.

Rien de plus simple, vous désirez une carte parmi celles dont le tarif figure sur cette page:

Vous envoyez un chèque libellé à : AAPPMA « La Truite du Buëch » du montant de la carte que vous désirez en le spécifiant, à : (AAPPMA « La Truite du Buëch » Président Jean Pierre CHOFFEL , quartier « le Chapon » 05140 ASPRE-MONT) en donnant vos:

nom, prénom, date de naissance, adresse.

Par retour du courrier vous recevez votre carte avec le dépliant, les dates de lâchés prévus ainsi que votre bulletin d'information vous aurez participé au financement de votre AAPPMA, et à la protection des milieux aquatiques; voir à coté. Merci.

SOLENHA ?... SEVESO ?... AZF ?...

Une lettre en date du 11/11/08 a été envoyée à Madame la Préfète des Hautes Alpes concernant cette usine solaire avec des demandes de réponses à des questions que tout le monde se posent.

Elle m'a répondu le 27/11/08 que le dossier de demande d'autorisation n'a pas été déposé à ce jour, par le porteur de projet.

Cette installation figure sur la liste IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement.(classement SEVESO)

Il pourra bien sur y avoir des réunions, mais quels seront les résultats, qui prendra la décision de faire ou ne pas faire?

Doit-on dans les Hautes Alpes utiliser des énergies soi disant renouvelables en risquant de détruire notre environnement?

En plus des nombreuses prises d'eau dans le Buëch, celui-ci va-t-il aussi servir à refroidir une centrale « thermique »?

Va-t-il falloir prélever tout le débit du Buëch l'été pendant l'étiage et restituer l'eau en élevant sa température de 6 à 8 degrés pour une puissance 25 fois plus faible que Serre-ponçon et moins importante qu'un simple parc photovoltaïque sur la même surface?

SEVESO: La catastrophe de Seveso intervient le 10 juillet 1976. Un nuage contenant de la dioxine s'échappe d'un réacteur de l'usine chimique Icmesa, située dans la commune de Meda, et se répand sur la plaine lombarde en Italie. Quatre communes, dont SEVESO, sont touchées.

Peu après l'accident, les feuilles des arbres jaunissent et les animaux familiers meurent par dizaines. 193 personnes, soit 0,6 % des habitants de la zone concernée, ont été atteintes de chloracné, essentiellement des enfants. 3 300 animaux domestiques morts intoxiqués, il faut abattre près de 70 000 têtes de bétail.

Doit-on aussi tenter cette expérience? Où en est le principe de précaution dans un secteur qui se prétend touristique?

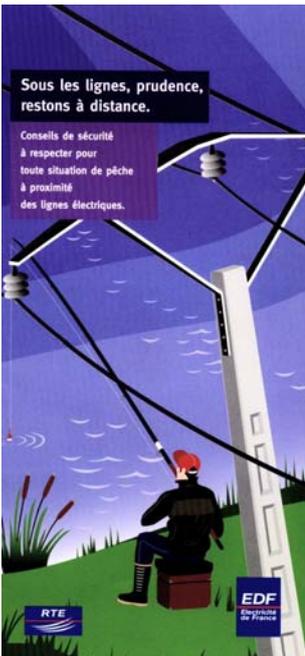
Bulletin d'information Gratuit de « La Truite du Buëch »
 Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 Conception illustration: Jean Pierre CHOFFEL
 Quartier « Le Chapon » 05140 ASPREMONT
 ☎ : 04 92 58 61 09 - 06 77 85 83 67
 E-mail: truite.buech@cegetel.net
 Site : <http://truite.buech.free.fr>
 Photos « La Truite du Buëch » Imprimé par nos soins.
 Dépôt légal 99-015. Récépissé 17/99



Si vous constatez une pollution ou une baisse anormale du niveau de l'eau, signalez le directement aux autorités compétentes, gardes, gendarmerie, fédération, présidents, etc... Voir téléphones utiles.



Un seul numéro
 ☎ : 08 92 89 22 22
 d'accès à votre banque
 Agence de SERRES
 Agence de VEYNES
ESPACE LIBRE SERVICE
 7 j/7 et de 6 h à 22 h.
ACCUEIL CONSEIL
 Mardi, jeudi et vendredi
 8h30 / 12h15
 Mercredi 9h15 / 12h15
 Samedi 8h30 / 12 h 45
 Les après midi, conseils sur rendez-vous



Quelques recommandations à nos amis pêcheurs:
Ne laissez pas traîner au bord de l'eau vos emballages d'appâts, sacs plastique, fils, trop souvent garnis d'hameçons, bouteilles, etc.. **Le respect de votre environnement et des propriétaires riverains doit être le reflet de votre savoir vivre.**
 Ne vous conduisez pas en irresponsable, la défense de l'environnement aquatique passe par les pêcheurs, la lutte contre les pollutions de toutes sortes que nous prônons commence par l'exemplarité que nous donnons autour de nous. Si nous voulons obtenir le respect du milieu aquatique il faut que notre comportement soit sans faille. Par nos actions de bénévolat pour la **défense du milieu aquatique, la promotion du loisir pêche et l'éducation à l'environnement**, nous devons nous affirmer et être les moteurs et les exemples à suivre par la jeunesse qui assure notre relève.

Brèves

Le congrès de la fédération de pêche aura lieu à CHATEAUROUX au mois de mars 2009.
Un critérium de promotion nationale réservoir aura lieu à la Germanette le 8 mars 2009.
Le 23° critérium championnat France 2° division pêche mouche rivière des 2 Buëch aura lieu les 13 et 14 juin 2009, la distribution des prix se fera à la Germanette.

Ami lecteur
 Ce bulletin d'information vous renseigne dans le domaine de la pêche et de la protection du Milieu Aquatique.
 Si vous voulez participer à l'animation auprès des jeunes, vous pouvez téléphoner pour donner vos disponibilités et l'action que vous aimeriez mener, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.
 Les Jeunes qui désirent participer à une animation pêche ainsi que les écoles peuvent faire de même, nous essaierons de répondre à leur attente.

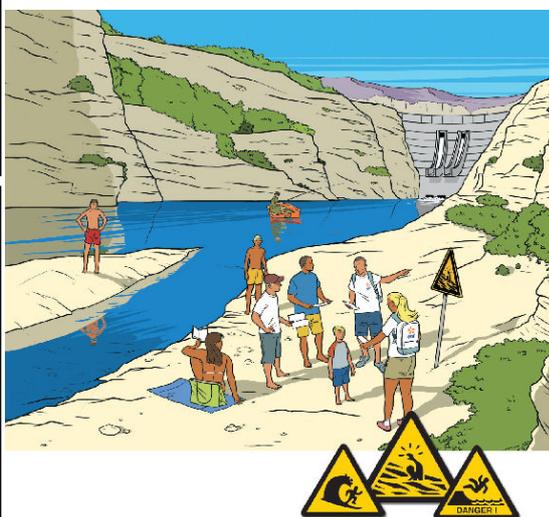
Prudence !
 Utilisation d'une ligne de grande longueur pour la pêche "au coup".

Il est rappelé que le nombre maximum de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour est de 6

Téléphones utiles

Fédération:	04 92 53 54 71
Garde Chef:	06 30 48 87 59
Police:	17
SMIGIBA:	04 92 58 79 60
Garde secteur:	06 72 08 12 63
Local gardes :	04 92 46 61 84

RESPECTEZ CES PANEAUX VOTRE SECURITE EST EN JEU



Les canaux EDF ont leurs berges glissantes et dangereuses, il est à déplorer des accidents regrettables entraînant mort d'homme. Ces lieux sont interdits au public et de plus en plus des dégradations sont constatées sur certains ouvrages. La pêche y est bien sur interdite, **les AAPPMA locales s'engagent à ne pas y introduire de truites**, elles concentrent leurs efforts dans le plan d'eau du Riou permettant une bonne accessibilité à tous.